

77e Assemblée Mondiale de la Santé de l'OMS

Déclaration du Tchad pour le paludisme, 12.

=====

Madame la Présidente

Le Tchad souscrit à la déclaration de la région africaine prononcée par la Namibie relative au point 12.

Au Tchad le paludisme reste le principal problème de santé publique touchant majoritairement les enfants et les femmes enceintes. En 2023, plus de 1,7 millions de cas ont été enregistré, ce qui représentait plus de 30% de nouvelles consultations. Au cours de la même année, les décès dus à cette maladie représentaient environ 28% de tous les décès enregistrés dans les formations sanitaires du pays. En outre, en 2023 le taux de détection précoce des épidémies dans les zones à risque est de 61% dont 25% seulement ont bénéficié d'une riposte.

Face à cette situation le pays fourni d'énormes efforts avec l'appui de ces partenaires à travers des campagnes Nationale de distribution des Moustiquaires Imprégnées, d'Insecticide de Longue Durée et la vaccination.

Ainsi les décès liés au paludisme est passé de 34% en 2019 à 30% en 2022.

Pour la première fois dans la sous-région, notre pays a réalisé une vaste campagne de distribution porte à porte des Moustiquaires Imprégnées et d'Insecticide de Longue Durée d'Action **totalelement digitalisée** avec l'appui des partenaires. Aussi cette année, la priorité est le déploiement du **Vaccin anti paludique**

Dans le cadre de la 17ème Journée Mondiale de Lutte contre le Paludisme, un accent particulier été mis sur le financement des stratégies communautaires et innovantes.

Le Tchad invite les Etats membres à une Intégration des services et soins de santé primaires, au renforcement de la de surveillance des menaces biologiques liées au paludisme et au financement des stratégies retenues dans le Plan Stratégique National de lutte contre le paludisme 2024-2028.

Je vous remercie Mme la Présidente